



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Orpaillage illégal en Guyane

Question orale n° 488

Texte de la question

Mme Dominique Voynet alerte Mme la ministre des outre-mer sur l'aggravation de l'orpaillage illégal dont souffre la Guyane et sur la nécessité de déployer des moyens substantiels pour y faire face. D'abord pratiqué de façon dissimulée en forêt, l'orpaillage illégal se fait aujourd'hui dans le lit même des rivières, notamment les affluents du Maroni, le Tampok et l'Inini, empoisonnés au mercure et au cyanure. Les enfants naissent avec des handicaps et des malformations et il est ordonné aux habitants des villages amérindiens de ne pas manger le poisson qui constitue la base de leur alimentation, avec le manioc qu'ils lavent dans le fleuve. Dans le cadre de l'opération Harpie, des efforts importants ont été déployés pour détruire le matériel saisi sur les sites illégaux et freiner le trafic sur les fleuves. Toutefois, les résultats sont limités face à l'ingéniosité des trafiquants, à leur détermination et à leur violence, à laquelle sont exposés les agents du parc national et les forces de l'ordre, dont une dizaine d'entre eux sont morts en mission, victimes d'agressions, de guet-apens ou d'accidents. Leur tâche est très difficile, leur courage n'est pas en cause. Au moins 150 sites illégaux sont recensés, soit près de 5 à 10 tonnes d'or produits par an dans d'abjectes conditions. Le ballet des trafiquants est bien connu : les pirogues chargées du matériel nécessaire à l'exploitation de l'or remontent le Maroni au vu et au su des villageois et des militaires français, positionnés sur des points fixes. Les garimpeiros retournent régulièrement au Suriname voisin, où se trouvent leurs camps de repos, leurs familles, les comptoirs de vivres, d'alcool et de matériel, les sectes religieuses et les réseaux de prostitution. Sachant que le poste du Tampok ne dispose d'aucune embarcation rapide pour intervenir et sachant qu'aucune tentative d'interception de ce trafic pourtant interdit ne sera réalisée, des pirogues passent jour et nuit sous les yeux des villageois impuissants et des militaires du 9ème RIMA. Le poste de contrôle du Tampok n'accomplit pas sa fonction de bouclier et porte en lui le symbole de l'impuissance de l'État face à la destruction de l'Amazonie française et des peuples autochtones qui y survivent. Pourtant, le Maroni est une artère vitale, qui sert aux déplacements, là où il n'existe ni route ni desserte aérienne ; qui sert à se laver, à laver le manioc, à faire la vaisselle, à laver le linge et à pêcher le poisson essentiel à l'alimentation locale. Elle lui demande quels moyens seront mobilisés en lien avec les États voisins pour démanteler chaque étape du trafic afin de protéger les riverains ainsi que l'écosystème local.

Données clés

Auteur : [Mme Dominique Voynet](#)

Circonscription : Doubs (2^e circonscription) - Écologiste et Social

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 488

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : Outre-mer

Ministère attributaire : Outre-mer

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : [6 janvier 2026](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du [6 janvier 2026](#)